

## **Conditions particulières relatives à la box Telenet TV et aux chaînes TV**

1.1 La plateforme Telenet TV est un service numérique qui permet au client de découvrir et de visionner des contenus audiovisuels via des appareils compatibles. Cela se fait soit par le biais de contenu que nous mettons directement à disposition, soit par le biais d'une redirection vers des applications tierces prises en charge.

1.2 La plateforme Telenet TV peut être proposée sous forme d'application, de logiciel intégré, de système d'exploitation ou via d'autres supports techniques, en fonction de l'appareil utilisé.

1.3 On entend par fonctionnalité de base de la plateforme Telenet TV « la mise à disposition d'une interface utilisateur permettant la découverte et l'accès à du contenu audiovisuel, soit via du contenu mis directement à disposition par Telenet, soit via une redirection vers des applications tierces prises en charge, y compris le contenu à la demande et, si activé par le client, les chaînes TV ».

1.4 Les fonctionnalités telles que Replay TV, les enregistrements dans le cloud, la mise en pause, l'avance rapide, les recommandations, la personnalisation ou d'autres fonctions supplémentaires ne font pas partie des fonctionnalités de base.

1.5 Nous nous réservons le droit d'ajouter, de modifier ou de supprimer des fonctionnalités de la plateforme TV, pour autant que les fonctionnalités de base du Service, telles que décrites ci-dessus, soient maintenues.

1.6 La box Telenet TV peut être utilisée avec ou sans activation des chaînes TV. Les chaînes TV ne font pas partie intégrante de la plateforme Telenet TV et ne sont activées que si le client en fait le choix explicite.

1.7 Les chaînes TV et les packs de chaînes peuvent être activés et désactivés par le client conformément aux conditions commerciales en vigueur à ce moment-là. Les modalités d'activation et de désactivation, notamment le calendrier, les délais d'attente éventuels, la durée de l'activation et les frais ou redevances éventuels, sont susceptibles d'être modifiées à l'avenir.

1.8 Replay TV et les enregistrements sur le cloud sont des fonctionnalités liées à l'activation des chaînes TV. Si le client n'active pas les chaînes TV ou les désactive, les services de Replay TV et d'enregistrement sur le cloud ne sont pas disponibles. Dans ce cas, les enregistrements existants ne seront plus accessibles.

1.9 Les enregistrements sont stockés dans le cloud jusqu'à un maximum de 200 heures

par client et restent disponibles pendant un an au maximum à compter de la date d'enregistrement, sauf s'ils sont supprimés plus tôt par le client ou par nos soins pour des raisons légales, contractuelles ou techniques. La disponibilité des enregistrements peut être limitée ou interrompue en cas de modification des droits de diffusion du programme. Les enregistrements sont strictement personnels et non transférables.

1.10 Le nombre d'écrans sur lesquels il est possible de regarder Telenet TV (via l'app TV ou Telenet.tv) simultanément est limité à cinq écrans au maximum. Cela s'applique à la TV en direct, aux enregistrements et à Replay TV. Plus d'infos sur <https://www2.telenet.be/residential/fr/serviceclient/tv-et-divertissement/regarder-la-tv-via-l-app-ou-le-site-web/a-combien-peut-on-regarder-la-tv-simultanement.html>

1.11 L'utilisation de Telenet TV peut être soumise à des restrictions géographiques en raison des droits de diffusion. Certains contenus ne sont disponibles qu'au sein de l'Union européenne ou en Belgique.

1.12 En ce qui concerne les contenus proposés par le biais d'applications tierces, nous ne sommes pas responsables de la disponibilité, du contenu, du fonctionnement ou des conditions de ces applications. L'utilisation de ces applications peut être soumise aux conditions distinctes du tiers en question. Nous ne garantissons pas que tous les contenus ou applications restent disponibles en permanence sur la plateforme Telenet TV.

1.13 Des restrictions supplémentaires peuvent être mises en place en raison de décisions prises par les autorités compétentes et/ou les titulaires de droits.

Version 27 avril 2026